COMMUNE DE SALIVES

-

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 SEPTEMBRE 2026

Le mercredi 09 septembre 2026 à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles SCHNEIDER, Maire.

Étaient présents :
M. Charles SCHNEIDER, M. Norbert RAMAGET, Mme Hélène BOYON, Mme Charlotte DEHER, Mme Gwendoline DORMOY, M. Gilles GENOUD, M. Silvère GOLMARD, Mme Cécile GREATTI (à compter de la délibération n°2026-09-007), M. Jacques MILLIERE, Mme Anne-Fatou N'DIAYE et M. Guilhem PERRICHET.

DELIBERATION N° 2026-09-001
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Norbert RAMAGET pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELIBERATION N° 2026-09-002
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le projet de procès-verbal de la réunion du 06/07/2026 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 06 juillet 2026.

DELIBERATION N° 2026-09-003
CONTRAT GRANDS PROJETS COTE-D'OR

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de contrat « Grands Projets Côte-d'Or » du Département de la Côte-d'Or, relatif au projet d'aménagement de la traversée du bourg de Salives.

Il précise que ce contrat permet à la Commune de bénéficier d'un accompagnement financier du Département pour la réalisation de cette opération. Le coût global du projet s'élève à 1 192 675,13 € et le Département prévoit une aide de 300 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le contrat « Grands Projets Côte-d'Or » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

DELIBERATION N° 2026-09-004
DECISION MODIFICATIVE

Le Maire rappelle que des restitutions de cautions doivent être effectuées et qu'il convient, à ce titre, d'ajuster les crédits budgétaires prévus au compte 165 - Dépôts et cautionnements reçus.

Il est proposé de procéder à une décision modificative qui se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre)	**Montant**	**Article (Chapitre)**	**Montant**
165 (16) Dépôts et cautionnements reçus	+ 5000,00 €	165 (16) Dépôts et cautionnements reçus	+ 5000,00 €

Cette décision modificative permet ainsi de disposer des crédits nécessaires à la restitution des cautions, sans modification de l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du budget communal ainsi présentée.

DELIBERATION N° 2026-09-005
SUBVENTION FRANCE NATION VERTE

Le Conseil municipal est informé du projet de travaux forestiers subventionnables au titre du renouvellement forestier de « France Nation Verte ».

Le projet concerne notamment le nettoiement manuel localisé de jeunes peuplements vulnérables au changement climatique mais non dépérissant en parcelles 34a et 42 sur une surface totale de 9,70 hectares

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 12 905,16 € HT.
La commune sollicite une subvention au titre du volet « Renouvellement forestier de France Nation Verte » à hauteur de 7 743,10 €, correspondant au taux maximal de 60 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce projet.

DELIBERATION N° 2026-09-006
LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil municipal examine l'opportunité de souscrire, comme chaque année, une ligne de trésorerie destinée à répondre, le cas échéant, à d'éventuels besoins ponctuels de trésorerie de la commune.

Après examen de la situation financière de la commune, il est constaté que celle-ci dispose actuellement d'une situation financière saine et d'un niveau de trésorerie suffisant. Par ailleurs, les lignes de trésorerie souscrites les années précédentes n'ont pas été utiliséeS depuis plus de trois ans.

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas souscrire de ligne de trésorerie pour l'instant.

DELIBERATION N° 2026-09-007
SUBVENTION SPORTS ET LOISIRS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, comme chaque année, l'association Sports et Loisirs a assuré l'organisation des festivités du 14 juillet.

Afin de soutenir l'organisation de cette manifestation et de participer à son financement, la commune souhaite apporter une contribution financière à l'association Sports et Loisirs.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association une subvention d'un montant de 1 509,36 €, correspondant à la participation financière de la commune aux frais d'organisation de cet évènement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'attribuer à l'association Sports et Loisirs une subvention de 1 509,36 €
- dit que la dépense sera imputée au compte 65778 du budget communal.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N° 2026-09-008
INSTAURATION TVLH

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les dispositions de l'article 1406 bis du Code général des impôts relatives à la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il précise que cette taxe peut être instituée, par délibération du Conseil municipal, dans les communes qui ne sont pas classées en zone tendue. Elle concerne les logements d'habitation non meublés vacants depuis au moins deux années au 1er janvier de l'année d'imposition, sous certaines conditions et exclusions prévues par la réglementation.

Le Conseil municipal est ainsi invité à se prononcer sur l'opportunité d'instituer cette taxe sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

DELIBERATION N° 2026-09-009
RESTAURANT DE SALIVES

Le restaurateur, présent au sein du restaurant de Salives depuis bientôt un an, a informé le maire de son souhait de mettre fin à son activité, pour des raisons personnelles. À ce jour, aucune information officielle concernant son départ n'a toutefois été communiquée.

Le maire regrette cette annonce, le restaurant ayant réussi, en peu de temps, à attirer une clientèle fidèle. Les retours recueillis par la commune sont jusqu'à présent très positifs, tant sur la qualité des prestations proposées que sur le fonctionnement de l'établissement.

La commune ayant réalisé des investissements afin de permettre l'équipement et le fonctionnement du restaurant, elle souhaite rester attentive à l'évolution de la situation et attend donc d'en savoir davantage sur les intentions du restaurateur avant d'envisager d'éventuelles démarches.

AFFAIRES DIVERSES

Gestion de l'eau potable : Il est constaté que certains administrés ne semblent pas avoir été informés de la reprise par la commune de la gestion de l'eau et de l'assainissement, malgré les mentions figurant sur les dernières factures Véolia et dans les procès-verbaux des précédentes réunions du conseil municipal. Une information complémentaire à destination de la population sera mise en œuvre.

Compteurs connectés : Il est prévu de procéder au relevé des entraxes nécessaires en vue de préparer l'installation des compteurs connectés.

Ecole : Le Maire informe le Conseil municipal de l'existence du dispositif « Solution durable », permettant aux collectivités de bénéficier d'une prime forfaitaire de 10 000 € pour contribuer au financement de travaux de rafraîchissement des écoles et établissements publics. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 juin 2027. Dans ce cadre, un devis pour l'installation d'une climatisation dans l'école a été demandé.

Plantation d'arbre : Le conseil municipal réfléchit à différents emplacements pour la plantation d'arbres, dans le cadre d'un projet pédagogique mené avec les élèves de l'école de Salives.

Abreuvoir : Monsieur PERRICHET Guilhem présente les festivités organisées à l'occasion des 20 ans de l'Abreuvoir. Le vendredi 2 octobre, une sortie de résidence de Quentin Vintousky est prévue à 19h. Le samedi 3 octobre, un discours avec des personnalités publiques sera suivi d'un pot et d'un concert à 20h. Le dimanche 4 octobre, le festival « S'envoler » se déroulera toute la journée, en partenariat avec le Parc national de forêts et les Écrans de l'Aventure.

Panoramic : Monsieur PERRICHET Guilhem sera le représentant de la commune auprès de l'association PANORAMIC, qui assure la programmation du cinéma de Salives. Il informe également le Conseil municipal qu'il est membre du conseil d'administration de cette association.

Valorisation paysagère : Monsieur PERRICHET Guilhem a accepté de s'investir, aux côtés de Monsieur BEAU, dans la valorisation paysagère de la commune. À ce titre, ils travailleront notamment à la préparation du dossier de candidature au label « Villes et Villages Fleuris ».

Traversée de Salives : Les travaux débuteront prochainement. Concernant l'emplacement du monument aux morts, initialement prévu à proximité du restaurant, le Conseil municipal réfléchit à un nouvel emplacement. La possibilité de l'implanter en partie haute du cimetière a notamment été évoquée. Cette proposition est actuellement à l'étude.

Boxe seniors : Les séances organisées et financées l'année dernière par la Communauté de communes ayant rencontré un vif succès, la commune a été décidé de reconduire cette activité. Les séances reprendront le 15 septembre. La commune participera à hauteur de 50% au financement de ces cours pour les habitants de Salives.

Clôture de la séance à 21h50